

02A-212002760-20160326-DELIB1618-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2016

Publication : 31/03/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Commune de Serra di Ferro
Cumuna di Sarra di Farru



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 janvier 2016

Présidence : Monsieur Antoine GIORGI

Afférents au Conseil Municipal	Nombre de membres	
	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8

Date de la convocation
15 mars 2016

N° 16/18

Objet : modification du plan de financement du programme Agha di u farru

L'an deux mil seize, le 26 mars, à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune de Serra di Ferro s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Marie-Pierre BARTOLI.

Présents : Monsieur Jean ALFONSI, Monsieur Dominique BARTOLI, Madame Martine CHIARELLI, Monsieur Antoine GIORGI, Monsieur Jérôme LEONETTI, Ilana PERETTI, Monsieur Jean-Baptiste SANTONI, Monsieur Martin VALENTINI.

Absent ou excusé : Monsieur Olivier BURESI, Madame Coralie MANCINI

Pouvoirs : Madame Marie-Pierre BARTOLI a donné pouvoir à Monsieur Antoine GIORGI

Secrétaire : Monsieur Jean ALFONSI

Suite aux délibérations du conseil municipal en date du 28/06/2013, du 20/09/2014, à l'accord de la majorité des consorts Alfonsi consultés et à la volonté de demander la participation de l'Etat dans le cadre de l'aménagement du chemin reliant le centre du village au hameau de Turracconu, il est proposé de réviser le plan de financement du programme dont l'investissement est estimé à 680 350 € H.T.

Le nouveau plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

- CTC	20 %	136 070.00 €
- Conseil Général 2A	30 %	204 105.00 €
- Etat (DETR)	30 %	204 105.00 €
- Commune	20 %	136 070.00 €

Ces études et la mise en œuvre de ce projet ont nécessité le concours d'un cabinet d'étude pour un montant estimé à 40 821 € H.T.

Le plan de financement correspondant à ces prestations pourrait être le suivant :

- CTC	20 %	8 164.20 €
- Conseil Général 2A	30 %	12 246.30 €
- Etat (DETR)	30 %	12 246.30 €
- Commune	20 %	8 164.20 €

Qui l'exposé du Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres votants le nouveau plan de financement et l'autorise à engager les démarches auprès des différents partenaires afin d'obtenir les soutiens nécessaires à la réalisation de ces travaux et prestations. Monsieur Jean ALFONSI n'a pas pris part à la délibération.

Fait et délibéré en Mairie pour les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme.

Le Maire
A. GIORGI

Délibération 16/18



NOM	PRENOM	EMARGEMENT
GIORGI	Antoine	
BARTOLI	Marie-Pierre	
ALFONSI	Jean	
LEONETTI	Jérôme	
BARTOLI	Dominique	
BURESI	Olivier	ABSENT
CHIARELLI	Martine	
MANCINI	Coralie	ABSENTE
PERETTI	Ilana	
SANTONI	Jean-Baptiste	
VALENTINI	Noel Don Martin	